



Ville de Fleury-les-Aubrais

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2026

Délibération n°2026_068

9) Attribution d'une subvention exceptionnelle à la chorale Crescendo pour la réalisation d'un projet artistique participatif dans le cadre de son 30ème anniversaire

L'an deux mille vingt six, le trente et un août, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais, convoqué le **24 août 2026**, s'est légalement réuni, dans la salle du conseil en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire.

Présent·e·s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Laura PONCELET, M. Grégoire CHAPUIS, M. Nicolas AUTISSIER, Mme Mélanie MONSION, M. Mikaël NIZAN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Evelyne PIVERT, M. Mohamed HIRECH, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Edoukou BOSSON, M. Sébastien VARAGNE, Mme Sonia KOUACHE, M. Grégory ATHENION, Mme Florence LIMOUSI, Mme Emilie RIDOUX, M. Quentin LE MENE, Mme Ramata HANNE, Mme Sophie LOISEAU, Mme Sandra DINIZ, M. Anthony DOMINGUES, M. Rémi SILLY, M. Pierre PAILLASSOU, Mme Martine PELLE, M. Stéphane KUZBYT, M. Bastien FAUCONNIER

Absent·e·s avec procuration :

Mme Marilyn COULON (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), Mme Isabelle GUYARD (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), Mme Christelle BRUN-ROMELARD (donne pouvoir à Mme Laura PONCELET), Mme Barbara NUGOU (donne pouvoir à M. Nicolas AUTISSIER), M. Johan RAFFESTIN (donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS), M. Maxime VITEUR (donne pouvoir à Mme Sophie LOISEAU), M. Guillaume BOUTARD (donne pouvoir à M. Pierre PAILLASSOU)

Absent·e·s : /

M. Alain LEFAUCHEUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux : 35
Nombre de présents : 28
Nombre de conseillers votants : 35

ACTION CULTURELLE

9) Attribution d'une subvention exceptionnelle à la chorale Crescendo pour la réalisation d'un projet artistique participatif dans le cadre de son 30ème anniversaire

M. Nicolas AUTISSIER, Adjoint, expose

À l'occasion de son 30ème anniversaire, la chorale Crescendo souhaite développer un projet artistique participatif en partenariat avec le collectif professionnel Les Mécanos.

Ce projet de territoire associe création artistique, participation des habitants et actions d'éducation artistique et culturelle. Il comprend la création d'une œuvre musicale originale inspirée de l'histoire et de l'identité fleuryssaises, un travail artistique partagé entre les artistes et les choristes ainsi que des actions de médiation à destination de publics variés (jeunes, seniors, structures médico-sociales, agents municipaux et habitants).

La restitution publique du projet est prévue à La Passerelle le 3 avril 2027. Le spectacle des Mécanos est intégré à la programmation de l'équipement, qui en assure les coûts de cession et les frais associés.

Ce projet contribue à soutenir une association culturelle historique du territoire, à valoriser la mémoire locale, à favoriser les rencontres entre artistes professionnels, amateurs et habitants et à renforcer les liens entre les acteurs culturels, éducatifs, sociaux et médico-sociaux. Il s'inscrit pleinement dans les orientations de la politique culturelle municipale en matière de participation des habitants et d'éducation artistique et culturelle.

Le coût global du projet est estimé à 19 000 €. La participation municipale sollicitée s'élève à 4 000 €, soit environ 20 % du budget total.

Afin d'accompagner cette initiative, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à la chorale Crescendo une subvention exceptionnelle de 2 000 € au titre de l'exercice 2026 et de prévoir un soutien de même montant au titre de l'exercice 2027, sous réserve du vote des crédits correspondants.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention présentée par la chorale Crescendo,

Vu l'avis de la commission Enfance, Jeunesse, Sport, Culture du 6 juillet 2026,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- attribue à la chorale Crescendo une subvention exceptionnelle de 2 000 € au titre de l'exercice 2026 pour la réalisation d'un projet artistique participatif,

- précise que les crédits sont inscrits au budget communal,

- précise qu'un soutien complémentaire de 2 000 € pourra être proposé au titre de l'exercice 2027, sous réserve du vote des crédits correspondants,

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

Fleury-les-Aubrais, le 3 septembre 2026



Carole CANETTE
Maire de Fleury-les-Aubrais

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 04/09/2026

Publié le : 04/09/2026

Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- Date de sa publication.
- Saisine possible par l'application informatique « télérecours citoyens » sur le site internet <https://www.telerecours.fr>

